

Avis CSRPN N° 2015-02

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION SUR LA REVISION DE LA LISTE DES ESPECES PROTEGEES (FAUNE) ET QUESTION DES ESPECES EXOTIQUES

REUNION PLENIERE DU 10 DECEMBRE 2015

Pétitionnaire : DEAL Réunion

Lieu : DEAL Providence, salle Thérésien Cadet

Contexte et objet de la demande :

La DEAL a débuté depuis 2013 avec l'appui de l'ONCFS la révision de la liste des espèces de faune protégée. Ce projet a été soumis au CSRPN en novembre 2014. Le CSRPN s'est prononcé pour le classement de 3 espèces exotiques : le Caméléon panthère aussi appelé Endormi *Furcifer pardalis*, le serin du Cap *Serinus canicollis* et le serin du Mozambique *Serinus mozambicus*.

Ce classement pose plusieurs problèmes qui ont été expliqués au CSRPN de mai 2015. Il a donc été décidé lors de ce CSRPN que cet avis soit rediscuté.

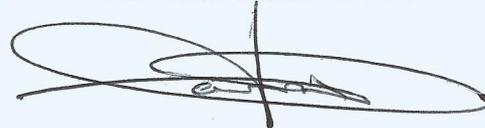
Avis final:

Le CSRPN se prononce favorablement au projet d'arrêté ministériel de protection des 106 espèces indigènes. (décision à l'unanimité)

Le CSRPN se prononce défavorablement au projet d'arrêté ministériel de protection de l'Endormi *Furcifer pardalis*. (décision à l'unanimité)

Le CSRPN recommande à la DEAL de la Réunion d'étudier un autre dispositif législatif que le dispositif « espèce protégée » pour réglementer la vente, la mise en vente, l'achat, la collecte, la détention de l'Endormi *Furcifer pardalis*, du serin du Cap *Serinus canicollis* et du serin du Mozambique *Serinus mozambicus* (1 contre, 6 abstentions, 8 pour).

Fait à Saint Denis, le
26.01.2016.
Le Président du CSRPN



R. TROADEE